

L'Autorité Belge de la Concurrence autorise le rapprochement entre la Fnac et Darty

Le Groupe Fnac annonce avoir été informé ce jour de la décision prise par l'Autorité Belge de la Concurrence dans le cadre du projet d'acquisition de Darty par la Fnac.

L'Autorité Belge de la Concurrence a autorisé de façon inconditionnelle le rapprochement entre la Fnac et Vanden Borre sans imposer d'engagement, considérant que celui-ci ne portait pas atteinte à la concurrence en Belgique, satisfaisant ainsi la première des préconditions du rapprochement. L'autre précondition tient à l'autorisation de l'Autorité de la Concurrence en France.

Ce communiqué de presse sera rendu disponible sur le site de la Fnac, www.groupe-fnac.com, conformément à la règle 26.1 (b) du *City Code on Takeovers and Mergers*.

A propos du Groupe Fnac - www.groupe-fnac.com : Le Groupe FNAC est une entreprise de distribution de biens culturels, de loisirs et de produits techniques. Leader en France et acteur majeur dans les pays où il est présent (Espagne, Portugal, Brésil, Belgique, Suisse, Maroc, Qatar, Côte d'Ivoire), Groupe Fnac dispose à fin 2015 d'un réseau multiformat de 199 magasins (dont 124 magasins en France), des sites marchands avec notamment Fnac.com, positionné 3ème site de e-commerce en termes d'audience en France (près de 9 millions de visiteurs uniques/mois). Acteur omni-canal de référence, le Groupe Fnac a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 3,876 milliards euros et emploie 14 000 collaborateurs.

Le numéro ISIN des actions ordinaires Fnac est : FR0011476928.

CONTACTS

ANALYSTES /INVESTISSEURS

Nadine Coulm

nadine.coulm@fnac.com
+33 (0)1 55 21 18 63

PRESSE

Laurent Glepin

laurent.glepin@fnac.com
+33 (0)1 55 21 53 07

Informations additionnelles

Ce communiqué n'a pas pour objet, et ne constitue pas, même en partie, une offre de vendre ou de souscrire ou une invitation d'acheter ou de souscrire à tout titre ou une sollicitation de vote ou d'approbation dans toute juridiction conformément au rapprochement entre la Fnac et Darty ou autrement, et il n'y aura aucune vente, émission ou cession d'actions de Fnac ou Darty conformément à au rapprochement entre la Fnac et Darty dans toute juridiction où cela constituerait une violation des lois applicables.

Juridictions Restreintes

La publication ou la diffusion de ce communiqué dans des juridictions hors le Royaume Uni ou la France peut être restreinte par la loi et en conséquence les personnes soumises à toute juridiction hors le Royaume Uni ou la France doivent se renseigner sur, et respecter toute exigence applicable. L'information divulguée pourrait être différente de celle qui aurait été divulguée si l'information avait été préparée conformément aux lois des juridictions en dehors du Royaume Uni ou de la France.

Informations importantes sur les conseils financiers

N M Rothschild & Sons Limited, qui est autorisé par la « Prudential Regulation Authority » et régulé par la « Financial Conduct Authority » et la « Prudential Regulation Authority » au Royaume-Uni, agit uniquement pour le compte de Fnac dans le cadre des sujets mentionnés dans le présent communiqué et n'acceptera aucune responsabilité vis-à-vis de quiconque à l'exception de Fnac, que ce soit au titre des protections fournies à ses clients ou des conseils fournis dans le cadre du rapprochement envisagé ou des sujets mentionnés dans le présent communiqué.

Ondra LLP, qui est autorisé et régulé par la « Financial Conduct Authority » au Royaume-Uni, agit uniquement pour le compte de Fnac dans le cadre des sujets mentionnés dans le présent communiqué et n'acceptera aucune responsabilité vis-à-vis de quiconque à l'exception de Fnac, que ce soit au titre des protections fournies à ses clients ou des conseils fournis dans le cadre du rapprochement envisagé ou des sujets mentionnés dans le présent communiqué.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, qui est autorisé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en France et régulé par l'Autorité des marchés financiers, agit uniquement pour le compte de Fnac dans le cadre des sujets mentionnés dans le présent communiqué et n'acceptera aucune responsabilité vis-à-vis de quiconque à l'exception de Fnac, que ce soit au titre des protections fournies à ses clients ou des conseils fournis dans le cadre du rapprochement envisagé ou des sujets mentionnés dans le présent communiqué.